Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 033-213300700-20231220-DELIB_202358-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Renaud CHEIN

DELIB_2023/58_Finances
Demande d'attribution de subvention de soutien au commerce rural pour la revitalisation du centre bourg et création d'un restaurant, bar et d'une épicerie fine

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune a pour ambition de faire rouvrir un restaurant, bar et une épicerie fine à Brach, pour cela elle a procédé à l'achat d'un ancien bar situé 1 Route de Carcans et à sa destruction.

EXPOSE que la Mairie garde à sa charge financière l'aménagement intérieur du bâtiment d'un restaurant, bar et d'une épicerie fine au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements réalisé par Domofrance. La cellule commerciale sera d'environ 215m2.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 033-213300700-20231220-DELIB_202358-DE

Coût total des travaux :	**329 500,00 € HT**
Maîtrise d'œuvre (estimation) :	**32 950,00 € HT**
Coût total des travaux :	**362 450,00 € HT**

Subvention au titre du soutien au commerce rural (13,79 %)	50 000,00 €
Subvention demandée à la Région (40 %)	144 980,00 €
Autofinancement (53,79 %)	**167 470,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés
DE SOLLICITER l'aide au titre du soutien au commerce rural
D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
R.CHEIN

Le Maire,
D.PHOENIX

MAIRIE DE BRACH (Gironde)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT